

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COMITE DE PILOTAGE DE LA REFORME DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT  
« COPIREP »

DC N° 001/ DC/ 10/ GVT/ COPIREP/ SE/ CPM/ 2023

**FOURNITURE UNE CONNEXION INTERNET À HAUT DÉBIT VIA LE SATELLITE AU COPIREP**

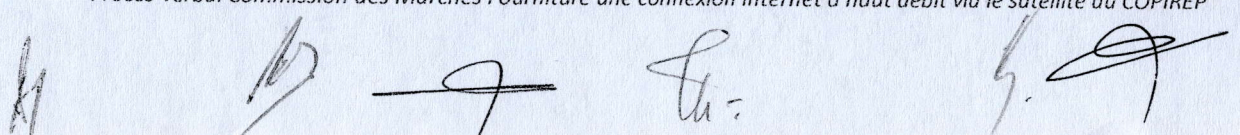
Procès-verbal de la Commission des Marchés

La Commission des Marchés du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COPIREP) s'est réunie le 05 février à 15 h 00', sous la présidence de Monsieur Alex N'KUSU DONGALA SIYA, Secrétaire Exécutif a.i., pour procéder à l'examen du rapport du Comité d'Evaluation des offres relatives à la fourniture d'une connexion internet à haut débit via le satellite.

Etaient présents :

- 1) En qualité de membres de la Commission des Marchés :
  - Monsieur Alex N'KUSU DONGALA SIYA, Secrétaire Exécutif a.i., Président ;
  - Monsieur Alain MWAZA YUNDJA AMA, Responsable de la Cellule Administrative et Financière, Membre ;
  - Monsieur Albert LIEKE MILAY, Responsable de la Cellule de Communication, Membre ;
  - Monsieur Gilbert KADIMA MUKENDI, Responsable de la Cellule des Stratégies, Membre ;
  - Monsieur Frederick MASSALA DILUKA, Chargé de Projet/Juridique, Membre.
- 2) En qualité de rapporteur :
  - Monsieur Erick KALONGO TSHIMANGA, Responsable de la Cellule de Passation des Marchés.
- 3) En qualité de membre du Comité d'évaluation :
  - Monsieur Luz MPEMBA NGOMA, Président du Comité d'Evaluation des Offres.
- 4) En qualité d'invité :
  - Monsieur Junior KAWATA BWALUM, Secrétaire du Comité d'Evaluation des offres.

Après présentation du rapport d'évaluation des offres établi par le Comité d'Evaluation désigné à cet effet et composé de : Monsieur Luz MPEMBA NGOMA, IT (Président), Madame Mireille MANGAZA RAMAZANI, Chargée de Passation des Marchés (Membre), Madame NGIOLA KIMASI, Agent Administratif (Membre) et Monsieur Junior KAWATA BWALUM, Chargé de Passation des Marchés (Secrétaire) et après en avoir débattu, la Commission des Marchés a adopté ledit rapport et a fait siennes les conclusions proposées par ledit Comité.



En conséquence, elle déclare attribuer le marché de fourniture d'une connexion internet à haut débit au COPIREP pour une durée d'une année au prestataire de services KONNECT pour un montant total toutes taxes comprises ne dépassant pas 20 410 000 TTC (vingt million quatre cent dix mille francs congolais toutes taxes comprises).

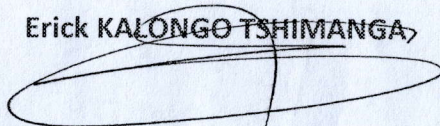
La séance s'est déroulée conformément aux procédures prévues par la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et ses textes d'application.

EN FOI DE QUOI, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Kinshasa, le 05 février 2024.

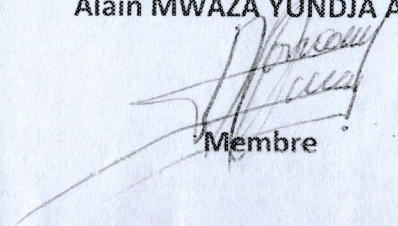
Le Rapporteur de la séance

Erick KALONGO TSHIMANGA



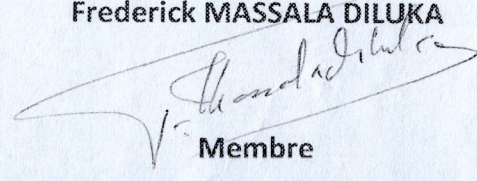
Les Membres présents

Alain MWAZA YUNDJA AMA



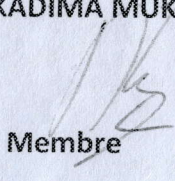
Membre

Frederick MASSALA DILUKA



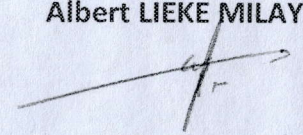
Membre

Gilbert KADIMA MUKENDI



Membre

Albert LIEKE MILAY



Membre

Alex N'KUSU DONGALA SIYA



Président